Assurance qualité de la projection – Journées de Soleure

62es Journées de Soleure : 20 – 27 janvier 2027

Objectifs

Les Journées de Soleure visent à proposer des projections d'un haut niveau professionnel. Les évolutions techniques actuelles sont analysées et, dans la mesure du possible, intégrées. Le présent concept sert à garantir la qualité dans le domaine de la projection ainsi qu'à offrir une orientation interne et externe. Tous les intervenants dans le domaine de la technique de projection appliquent les principes, processus et normes qui y sont définis.

Principe

Nous communiquons nos normes à l'extérieur, créant ainsi les conditions préalables à une projection de haute qualité.

Il est clairement communiqué que les Journées de Soleure ne peuvent pas assumer le rôle de centre de test DCP. Nous partons du principe que tous les DCP ont déjà été testés au préalable sur une installation de cinéma.

Normes : Livraison des données et logistique des films

- Les formats d'image et de son diffusés ainsi que les normes associées sont documentés et communiqués.
- Le délai régulier pour la transmission de la copie de projection est de 20 jours avant le début du festival.
- La livraison des données s'effectue par téléchargement FTP directement sur un serveur NAS des Journées de Soleure. Les accès sont transmis exclusivement au « Contact DCP » indiqué sur le formulaire de sélection. Les droits d'utilisateur des accès FTP sont configurés de manière à ce qu'aucun DCP ne puisse être effacé ou téléchargé depuis l'extérieur.
- Tous les DCP sont soumis à un contrôle technique spécifique avec dcp_inspect. Un rapport est établi à cette occasion et archivé.
- Les DCP sont stockés sur un NAS configuré en RAID-5. Les données sont en outre sauvegardées sur un second NAS situé sur un autre site.
- Chaque DCP est contrôlé par le service de contrôle qualité avant la première projection (capacité d'ingest, clés, format d'image, format sonore, sous-titres et

durée) et comparé avec la base de données des SFT. Le contrôle s'effectue selon le principe des 4 yeux.
- Les problèmes liés aux DCP sont signalés le plus rapidement possible aux producteurs/productrices et sont en principe résolus par ces derniers.
- Tous les DCP sont testés dans les lieux de projection au moins 24 heures avant leur première séance et vérifiés en ce qui concerne l'image, le son et les sous-titres (échantillonnage : début - milieu - fin).
- Si nécessaire, des informations complémentaires spécifiques aux copies sont transmises de manière documentée aux autres lieux de projection après la première séance.
- Pour le premier visionnage d'un DCP, une séance de test en présence des producteurs/productrices peut être proposée, à condition que le programme offre un créneau horaire suffisant.
- Gestion des clés KDM **:** Afin de limiter le risque de blocage et de maintenir une grande flexibilité dans la diffusion des films, nous prions instamment les distributeurs d'envoyer des copies de projection non cryptées.
- Si des clés sont nécessaires, elles doivent être valables du dixième jour précédant l'ouverture officielle des Journées de Soleure jusqu'à un jour après le festival. Les clés doivent être valables pour tous les serveurs des Journées de Soleure, y compris les machines de réserve.
- Les KDM sont testées au préalable sur les serveurs de réserve en amont du festival.

Normes : Installations dans les lieux de projection

- Les trois principaux lieux de projection (Landhaus, Rythalle et Konzertsaal) disposent d'un système de secours complet. Les pannes de serveur et de projecteur peuvent être compensées en moins de 5 minutes.
- Chaque installation de cinéma est contrôlée sur la base d'une liste de contrôle contenant les normes cinématographiques et est validée par une personne indépendante des fournisseurs ou des exploitants des installations.
- Chaque prestataire technique est un technicien cinéma ou événementiel confirmé, dont les collaborateurs sont des spécialistes certifiés.
- Pendant le festival, un·e technicien·ne de cinéma est présent·e sur place et opérationnel·le à tout moment.
- Chaque installation est livrée réinitialisée aux paramètres d'usine.
- Tous les disques durs des serveurs sont réinitialisés avant l'ingest.
- Deux serveurs de réserve sont disponibles à la logistique des films (Wengisaal).
- Les installations supplémentaires spontanées sont évitées dans la mesure du possible.

Normes : Personnel de projection

- Tous les opérateurs et opératrices sont des spécialistes expérimenté·e·s dans le domaine des festivals, résistant·e·s au stress et communicatif·ve·s.
- Chaque lieu de diffusion est occupé par au moins deux opérateurs/opératrices. Les séances complexes sont prises en charge par deux personnes.
- Les opérateurs et opératrices sont formé·e·s aux processus et aux installations. Toutes les équipes ont la possibilité de créer des listes de lecture et de s'entraîner sur les installations le jour précédant la première projection. Elles reçoivent également un dossier contenant les informations nécessaires.
- Aucune modification des installations ne peut être effectuée sans consultation préalable de l'assurance qualité et du technicien cinéma responsable.
- Les responsabilités des opérateurs et opératrices sont définies et font partie intégrante des contrats de travail. Leur travail est évalué de manière systématique en concertation avec les responsables de salle.

Normes : Projection des films

- Le déroulement visuel (déroulement des blocs de films avec loop, bandes-annonces, diapositives) est documenté à l'intention des opérateurs·trices et des responsables de salle.
- Les responsables de salle sont présent·e·s dans la salle de cinéma lors de chaque lancement de film et donnent un retour sur l'image et le son aux opérateurs/opératrices au début du film. La communication s'effectue via intercom.
- La communication avec les équipes des films passe par les responsables de salle. Pendant le lancement et la fin de la projection, les opérateurs/opératrices sont protégé·e·s de toute distraction.
- Chaque problème survenu et chaque réclamation sont consignés par les opérateurs/opératrices et les responsables de salle sur un formulaire standardisé et évalués systématiquement par l'assurance qualité. Les résultats sont intégrés au procès-verbal d'évaluation.
- Chaque projection dure de la première image/son (FFOA) jusqu'à la dernière image/son (LFOA). Ce n'est qu'à ce moment-là que l'éclairage de la salle est rallumé.
- L'objectif est que, pour chaque film, l'image projetée atteigne le bord de l'écran, soit horizontalement, soit verticalement. Le cas échéant, des copies de projection adaptées seront exigées.
- Tous les films doivent être diffusés de la manière la plus fluide possible. En particulier pour les productions internes (telles que les intermèdes/spots), nous veillons à ce que le matériel vidéo présentant des fréquences d'images différentes soit harmonisé avant le montage. Si un film attire l'attention en raison de saccades dues à une conversion de fréquence d'images négligée, nous en faisons le retour aux producteurs/productrices.

- Les sous-titres ne doivent pas dépasser deux lignes et doivent être centrés dans la zone de sécurité (Title Safety). Une longueur maximale de 40 caractères pour les sous-titres unilingues et de 50 caractères pour les sous-titres bilingues (sans les espaces) doit être visée. Pour les sous-titres soft-coded, l'intervalle de temps entre deux sous-titres ne doit pas dépasser 4 images (*frames*).
- Dans la mesure du possible, les sous-titres soft-coded sont lus directement par le projecteur, car cela permet un meilleur rendu visuel. S'ils ne s'affichent pas de manière fiable ou si le positionnement est incorrect, on bascule sur le Subtitle Engine du serveur.
- Les opérateurs/opératrices sont tenu·e·s de rester opérationnel·le·s dans les cabines de projection pendant toute la durée des séances.
- Les responsables qualité du secteur projection contrôlent de manière sporadique la qualité de la projection dans les lieux de diffusion ainsi que les processus associés, et fournissent un retour aux opérateurs/opératrices et aux responsables de salle.

Normes : Processus d'optimisation

- Après le festival, toutes les personnes impliquées sur le plan technique sont invitées à une réunion d'évaluation. Les résultats sont consignés dans un procès-verbal d'évaluation.
- Une liste de tâches à traiter (*Pendenzenliste*) en découle et fixe pour tous les participants les objectifs à réaliser d'ici la prochaine édition du festival.
- Avant le festival, les exigences techniques sont vérifiées et, si nécessaire, redéfinies.

21.10.2026

Untere Steingrubenstrasse 19
Postfach
4502 Solothurn

+41 32 625 80 80
info@solothurnerfilmtage.ch
solothurnerfilmtage.ch